



Table de concertation
des aînés de l'île de Montréal

Résumé du mémoire de la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAIM) sur le Plan Métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

La région métropolitaine de Montréal fait face à plusieurs défis majeurs dont le vieillissement de la population n'est pas le moindre. Nous sommes d'avis que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement est essentiel à la cohérence et la complémentarité des actions entreprises par les divers territoires de la région métropolitaine et qu'il constitue une opportunité sans précédent pour faire de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) une région inclusive, solidaire et agréable pour les citoyens de tous les âges.

Pour que la région marque un changement clair vers l'adaptation de ces milieux aux besoins de la population aînée grandissante, il est nécessaire d'en comprendre les particularités. Tout d'abord, il faut comprendre que la population aînée de l'île de Montréal en est une très hétérogène. En fait, il existe autant de réalités aînées que d'aînés. En gardant ce constat en tête, voici tout de même quelques données clés pour comprendre la réalité des aînés montréalais :

- Sur une population totale de 1,9 million d'habitants, on compte 286 560 personnes de 65 ans et plus dans la métropole. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent ainsi 16 % de la population montréalaise, 50 % d'entre elles ayant plus de 75 ans. D'ici 2026, on prévoit que plus d'une personne sur cinq (21%) sera un aîné sur l'île de Montréal (DSP, 2008).
- À Montréal, plus de 101 000 personnes âgées, soit près de 40% de la population aînée de l'île, déclarent vivre avec une incapacité (*Étude sur la participation sociale, les limitations et les activités* (EPLA, 2006). Cela peut se traduire par une difficulté à voir, entendre, communiquer, marcher, se pencher, etc. Les limitations qui touchent le plus grand nombre d'aînés sont liées à des troubles de mobilité, d'agilité et de douleur (OPHQ, 2006).
- 92% vivent dans un ménage privé et 36% vivent seuls (Statistique Canada, recensement 2006). Cette donnée met de l'avant l'importance d'aménager l'environnement urbain de façon accessible, sécuritaire et où les services de proximité sont accessibles à distance de marche, puisque la grande majorité des aînés vivent dans la communauté.
- 31% ont un faible revenu (Statistique Canada, 2006).
- Le 2/3 des piétons tués suite à une collision avaient 55 et plus (SPVM, 2010; SAAQ, 2008).

À la lumière de ces données, la TCAIM recommande à la CMM de travailler sur trois éléments-clés pour adapter les communautés de la CMM au vieillissement de la population. Ces trois éléments sont : **l'accessibilité, la sécurité et la diversité**. Voici comment ceux-ci s'intègrent aux trois grandes orientations du plan.

Accessibilité : Accessibilité universelle dans l'aménagement urbain, l'architecture, la communication et la formation; l'accessibilité financière sur le plan du logement et des services de transport; l'accessibilité géographique, c'est-à-dire la proximité des services de proximités et des transports en commun.

Sécurité : Sécurité routière (améliorer le bilan routier et la sécurité de nos rues en mettant en place des mesures d'apaisement de la circulation, en s'assurant d'un bon éclairage des rues et d'un entretien constant des trottoirs pour que ceux-ci soient sans entrave. De plus, il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de dénivellement majeur des trottoirs et que ceux-ci soient déblayés aussi souvent que nécessaire l'hiver.

Diversité : Diversité des usages dans l'aménagement; diversité des options de transport proposées à la population; diversité sociale (penser les services urbains pour les biens nantis comme pour les moins fortunés)

Recommandations

Orientation 1 : Un Grand Montréal avec des milieux de vie durables

- Que l'accessibilité universelle soient intégrée de façon transversale dans les politiques et surtout les actions de la CMM afin que tous les citoyens, peu importe leur âge ou leur capacité physique, puissent utiliser les services et la ville.
- Que la présence de trottoirs soit favorisée et que ceux-ci soient entretenus afin de prévenir les chutes des aînés.
- Que la mixité des usages et l'accès à un service de transport en commun performant soient favorisés dans tous les milieux montréalais par un seuil de densité accru dans tous les territoires métropolitains et non seulement dans les aires TOD projetées.
- Que soit établie une vitesse maximale de 30 km/heure aux abords des résidences de personnes âgées.
- Que soit établi un seuil minimum de densité de 30 ou 40 personnes par hectare afin de permettre le développement d'une offre de transport collectif performante sur l'ensemble de l'île de Montréal.
- Que soient mises en place des mesures d'apaisement de la circulation lors de réaménagement ou de développement de nouvelles voies.

Orientation 2 : Un Grand Montréal avec des réseaux et des équipements de transport performants et structurants

- Que soit maintenue et développée la desserte en transport en commun à l'intérieur des quartiers montréalais et non seulement sur les axes routiers majeurs.
- Que soient développées de nouvelles options de transport en commun répondant aux besoins particuliers des aînés (service sur demande ou flexible).
- Que l'accessibilité universelle des services de transport en commun demeure une priorité pour les Sociétés et les décideurs en matière de transport de la région et qu'une enveloppe budgétaire spécifique lui soit allouée.

Orientation 3 : Un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur

- Que soient intensifiées les actions entreprises pour lutter contre les îlots de chaleur
- Que la CMM légifère pour prévenir les îlots de chaleur en établissant des critères d'aménagement garantissant un minimum de couvert végétal et de perméabilité du sol.
- Que les espaces verts, même de petite taille et la végétation soient aussi protégés en milieux urbains.